

# DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 129474

Le 10/03/2025



<b>Bien :</b>	<b>Maison individuelle</b>
<b>Adresse :</b>	<b>17 rue de Lavarenne 80600 DOULLENS</b>
<b>Numéro de lot :</b>	
<b>Référence Cadastre :</b>	<b>NC</b>

PROPRIETAIRE
[REDACTED] 17 Rue de Lavarenne 80600 DOULLENS

DEMANDEUR
[REDACTED] CS 126313 22 Rue de l'Amiral Courbet 81026 AMIENS

Date de visite : 10/03/2025  
Opérateur de repérage : KHELIFI Hadel



## NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 1. [REDACTED]

*Cette note de synthèse est informative, elle doit être annexée à l'ensemble des diagnostics obligatoires du bien.*

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : <b>Maison individuelle</b>	
Adresse : [REDACTED] <b>80600 DOULLENS</b>	Réf. Cadastre : <b>NC</b>  Bâti : <b>Oui</b>
Propriétaire : [REDACTED]	

### CONSTAT AMIANTE

**Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante**

### CERTIFICAT DE SUPERFICIE

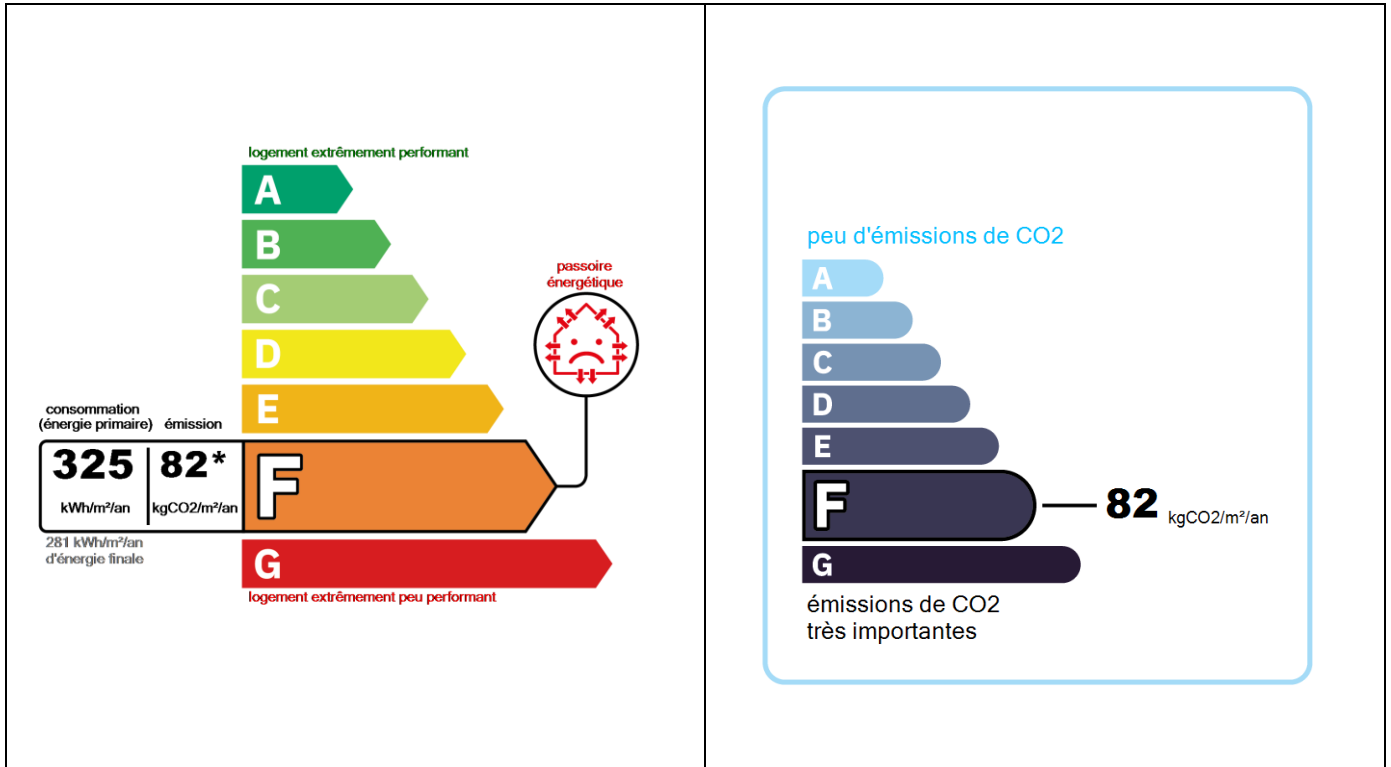
Superficie totale :  
**68,000 m<sup>2</sup>**

### EXPOSITION AU PLOMB

**Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.**

### DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE

<b>Consommations énergétiques</b> <small>(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure</small>	<b>Emissions de gaz à effet de serre (GES)</b> <small>pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</small>
<b>Consommation conventionnelle : 325 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>	<b>Estimation des émissions : 82 kg<sub>eqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>



**DIAGNOSTIC ELECTRICITE**




**L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).**

(1) Référence des anomalies selon la norme XP C 16-600

## Pré-Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;

Arrêtés du 12 décembre 2012 ; Arrêté du 26 juin 2013

A	INFORMATIONS GENERALES		
<b>A.1</b>	<b>DESIGNATION DU BATIMENT</b>		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">                     Nature du bâtiment : <b>Maison individuelle</b>                      Cat. du bâtiment : <b>Habitation (Maisons individuelles)</b>                      Nombre de Locaux :                      Etage :                      Numéro de Lot :                      Référence Cadastre : <b>NC</b>                      Date du Permis de Construire : <b>Non Communiquée</b>                      Adresse : <b>17 rue de Lavarenne</b>                                        <b>80600 DOULLENS</b> </td> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;">                     Escalier :                      Bâtiment :                      Porte :                      Propriété de: <span style="background-color: #cccccc; display: inline-block; width: 150px; height: 1.2em; vertical-align: middle;"></span>                                        <b>17 Rue de Lavarenne</b>                                        <b>80600 DOULLENS</b> </td> </tr> </table>		Nature du bâtiment : <b>Maison individuelle</b> Cat. du bâtiment : <b>Habitation (Maisons individuelles)</b> Nombre de Locaux : Etage : Numéro de Lot : Référence Cadastre : <b>NC</b> Date du Permis de Construire : <b>Non Communiquée</b> Adresse : <b>17 rue de Lavarenne</b> <b>80600 DOULLENS</b>	Escalier : Bâtiment : Porte : Propriété de: <span style="background-color: #cccccc; display: inline-block; width: 150px; height: 1.2em; vertical-align: middle;"></span> <b>17 Rue de Lavarenne</b> <b>80600 DOULLENS</b>
Nature du bâtiment : <b>Maison individuelle</b> Cat. du bâtiment : <b>Habitation (Maisons individuelles)</b> Nombre de Locaux : Etage : Numéro de Lot : Référence Cadastre : <b>NC</b> Date du Permis de Construire : <b>Non Communiquée</b> Adresse : <b>17 rue de Lavarenne</b> <b>80600 DOULLENS</b>	Escalier : Bâtiment : Porte : Propriété de: <span style="background-color: #cccccc; display: inline-block; width: 150px; height: 1.2em; vertical-align: middle;"></span> <b>17 Rue de Lavarenne</b> <b>80600 DOULLENS</b>		
<b>A.2</b>	<b>DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE</b>		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">                     Nom : <span style="background-color: #cccccc; display: inline-block; width: 150px; height: 1.2em; vertical-align: middle;"></span>                      Adresse : <span style="background-color: #cccccc; display: inline-block; width: 150px; height: 1.2em; vertical-align: middle;"></span>                                        <b>81026 AMIENS</b>                      Qualité : <b>Administration</b> </td> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;">                     Documents fournis : <b>Néant</b>                      Moyens mis à disposition : <b>Néant</b> </td> </tr> </table>		Nom : <span style="background-color: #cccccc; display: inline-block; width: 150px; height: 1.2em; vertical-align: middle;"></span> Adresse : <span style="background-color: #cccccc; display: inline-block; width: 150px; height: 1.2em; vertical-align: middle;"></span> <b>81026 AMIENS</b> Qualité : <b>Administration</b>	Documents fournis : <b>Néant</b> Moyens mis à disposition : <b>Néant</b>
Nom : <span style="background-color: #cccccc; display: inline-block; width: 150px; height: 1.2em; vertical-align: middle;"></span> Adresse : <span style="background-color: #cccccc; display: inline-block; width: 150px; height: 1.2em; vertical-align: middle;"></span> <b>81026 AMIENS</b> Qualité : <b>Administration</b>	Documents fournis : <b>Néant</b> Moyens mis à disposition : <b>Néant</b>		
<b>A.3</b>	<b>EXECUTION DE LA MISSION</b>		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;"> <b>Rapport N° : 129474 DEFARCY A</b>  <b>Le repérage a été réalisé le : 10/03/2025</b>                      Par : <b>KHELIFI Hadel</b>                      N° certificat de qualification : <b>12207841</b>                      Date d'obtention : <b>23/12/2021</b>                      Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :  <b>BUREAU VERITAS</b>  <b>1 Place Zaha Hadid</b>  <b>92400 COURBEVOIE</b>                      Date de commande : <b>28/02/2025</b> </td> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;">                     Date d'émission du rapport : <b>10/03/2025</b>                      Accompagnateur : <b>Aucun</b>                      Laboratoire d'Analyses : <b>Agence ITGA Aix</b>                      Adresse laboratoire : <b>ArteParc - Bâtiment E Route de la Côte d'Azur - CS n° 30012 13590 MEYREUIL</b>                      Numéro d'accréditation : <b>1-1029</b>                      Organisme d'assurance professionnelle : <b>AXA</b>                      Adresse assurance : <b>313 Terrasse de l'Arche 92000 NANTERRE</b>                      N° de contrat d'assurance : <b>10583929904</b>                      Date de validité : <b>31/12/2025</b> </td> </tr> </table>		<b>Rapport N° : 129474 DEFARCY A</b> <b>Le repérage a été réalisé le : 10/03/2025</b> Par : <b>KHELIFI Hadel</b> N° certificat de qualification : <b>12207841</b> Date d'obtention : <b>23/12/2021</b> Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>BUREAU VERITAS</b> <b>1 Place Zaha Hadid</b> <b>92400 COURBEVOIE</b> Date de commande : <b>28/02/2025</b>	Date d'émission du rapport : <b>10/03/2025</b> Accompagnateur : <b>Aucun</b> Laboratoire d'Analyses : <b>Agence ITGA Aix</b> Adresse laboratoire : <b>ArteParc - Bâtiment E Route de la Côte d'Azur - CS n° 30012 13590 MEYREUIL</b> Numéro d'accréditation : <b>1-1029</b> Organisme d'assurance professionnelle : <b>AXA</b> Adresse assurance : <b>313 Terrasse de l'Arche 92000 NANTERRE</b> N° de contrat d'assurance : <b>10583929904</b> Date de validité : <b>31/12/2025</b>
<b>Rapport N° : 129474 DEFARCY A</b> <b>Le repérage a été réalisé le : 10/03/2025</b> Par : <b>KHELIFI Hadel</b> N° certificat de qualification : <b>12207841</b> Date d'obtention : <b>23/12/2021</b> Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>BUREAU VERITAS</b> <b>1 Place Zaha Hadid</b> <b>92400 COURBEVOIE</b> Date de commande : <b>28/02/2025</b>	Date d'émission du rapport : <b>10/03/2025</b> Accompagnateur : <b>Aucun</b> Laboratoire d'Analyses : <b>Agence ITGA Aix</b> Adresse laboratoire : <b>ArteParc - Bâtiment E Route de la Côte d'Azur - CS n° 30012 13590 MEYREUIL</b> Numéro d'accréditation : <b>1-1029</b> Organisme d'assurance professionnelle : <b>AXA</b> Adresse assurance : <b>313 Terrasse de l'Arche 92000 NANTERRE</b> N° de contrat d'assurance : <b>10583929904</b> Date de validité : <b>31/12/2025</b>		
<b>B</b>	<b>CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR</b>		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 30%; border: none; vertical-align: top;">                     Signature et Cachet de l'entreprise   </td> <td style="width: 70%; border: none; vertical-align: top;"> <b>Date d'établissement du rapport :</b>                      Fait à <b>AMIENS</b> le <b>10/03/2025</b>                      Cabinet : <b>EXIM EXPLOITATION</b>                      Nom du diagnostiqueur : <b>KHELIFI Hadel</b> </td> </tr> </table>		Signature et Cachet de l'entreprise 	<b>Date d'établissement du rapport :</b> Fait à <b>AMIENS</b> le <b>10/03/2025</b> Cabinet : <b>EXIM EXPLOITATION</b> Nom du diagnostiqueur : <b>KHELIFI Hadel</b>
Signature et Cachet de l'entreprise 	<b>Date d'établissement du rapport :</b> Fait à <b>AMIENS</b> le <b>10/03/2025</b> Cabinet : <b>EXIM EXPLOITATION</b> Nom du diagnostiqueur : <b>KHELIFI Hadel</b>		

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.*

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.




## C SOMMAIRE

<b>INFORMATIONS GENERALES</b> .....	<b>1</b>
DESIGNATION DU BATIMENT .....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION .....	1
<b>CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR</b> .....	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>CONCLUSION(S)</b> .....	<b>3</b>
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	3
<b>PROGRAMME DE REPERAGE</b> .....	<b>4</b>
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	4
<b>CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE</b> .....	<b>5</b>
<b>RAPPORTS PRECEDENTS</b> .....	<b>5</b>
.....	5
<b>RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE</b> .....	<b>5</b>
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION .....	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE .....	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	8
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE .....	8
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	8
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	8
COMMENTAIRES .....	8
<b>ELEMENTS D'INFORMATION</b> .....	<b>8</b>
<b>ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION</b> .....	<b>10</b>
<b>ANNEXE 2 – CROQUIS</b> .....	<b>11</b>
<b>ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS</b> .....	<b>13</b>
<b>ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ</b> .....	<b>23</b>
<b>ANNEXE 5 – ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES</b> .....	<b>25</b>
<b>ATTESTATION(S)</b> .....	<b>26</b>

## D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Méthode	Etat de dégradation	Photo
16	Abri de jardin	RDC	Plaques ondulées	Toiture	Fibres-ciment -	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

### → Recommandation(s) au propriétaire

#### EP - Evaluation périodique

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
16	Abri de jardin	RDC	Plaques ondulées	Toiture	Fibres-ciment -

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Justification
9	Local chaudière	RDC	Conduit de fluide n°1	Sol	Calorifuge - Calorifugeage	Refus du propriétaire
			Conduit de fluide n°2	Sol	Calorifuge - Enveloppe de calorifuge	Refus du propriétaire
19	Combles	1er	Conduit de fluide n°2	Sol	Calorifuge - Enveloppe de calorifuge	Refus du propriétaire
			Conduit de fluide n°1	Sol	Calorifuge - Calorifugeage	Refus du propriétaire

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : il y a lieu de réaliser des investigations approfondies

#### Liste des locaux non visités et justification

Aucun

#### Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

## E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ( Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<b>4. Éléments extérieurs</b>	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

## F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

**Date du repérage : 10/03/2025**

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

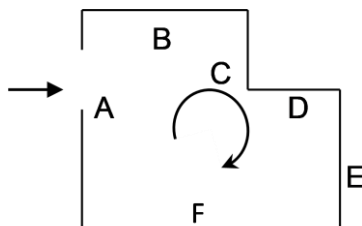
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

**Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 :**

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

## H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

**LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION**

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée	RDC	OUI	
2	WC	RDC	OUI	
3	Cuisine	RDC	OUI	
4	Chambre	RDC	OUI	
5	Salle à manger	RDC	OUI	
6	Salle d'eau	RDC	OUI	
7	Salon	RDC	OUI	
8	Abri charbon	RDC	OUI	
9	Local chaudière	RDC	OUI	
10	Dégagement	RDC	OUI	
11	Box n°1	RDC	OUI	
12	Box n°2	RDC	OUI	
13	Box n°3	RDC	OUI	
14	Box n°4	RDC	OUI	
15	Box n°5	RDC	OUI	
16	Abri de jardin	RDC	OUI	
17	Cave n°1	1er SS	OUI	
18	Cave n°2	1er SS	OUI	
19	Combles	1er	OUI	
20	Toiture maison n°1	Ext	OUI	
21	Toiture Box	Ext	OUI	
22	Jardin	Ext	OUI	

**DESCRIPTION DES REVÊTEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE**

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Étage	Élément	Zone	Revêtement
1	Entrée	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Bois - Lambris
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Soubassement	B,C,D	Bois - Lambris
2	WC	RDC	Mur	A	Plâtre - Papier peint
			Mur - Faïence	B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Bois - Lambris
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
3	Cuisine	RDC	Mur - Faïence	A, B	Plâtre - Papier peint
			Mur	C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Bois - Lambris
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
4	Chambre	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Bois - Lambris
			Plancher	Sol	Béton - Linoléum collé
5	Salle à manger	RDC	Mur	A, B	Plâtre - Papier peint
			Mur	C, D, E, F	Placoplâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
			Plancher	Sol	- tommettes
6	Salle d'eau	RDC	Mur	A, D	Plâtre - Papier peint
			Mur - Faïence	B, C	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Bois - Lambris
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
7	Salon	RDC	Mur	A, B	Plâtre - Papier peint
			Mur	C, D	Placoplâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
			Plancher	Sol	- tommettes
			Mur	A	Bois - Peinture
			Cheminée - Habillage	A	Bois - Peinture
8	Abri charbon	RDC	Mur	A, B, C, D	Torchis /Brique -
			Plancher	Sol	Béton -
9	Local chaudière	RDC	Mur	A, B, C, F, G	Béton - Peinture
			Mur	D, E, H	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton -
11	Box n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Brique/Torchis - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois -
			Plancher	Sol	Béton -
12	Box n°2	RDC	Mur	A, B, C, D	Brique/Torchis - Peinture
			Plancher	Sol	Terre battue -
13	Box n°3	RDC	Mur	A, B, C, D	Brique/Torchis - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois -
			Plancher	Sol	Terre battue -
14	Box n°4	RDC	Mur	A	Brique/Torchis -
			Mur	B	Priere/Torchis -
			Mur	C, D	Bois/Torchis - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois -
			Plancher	Sol	Terre battue -
15	Box n°5	RDC	Mur	A, B, C, D	Brique - Peinture
			Plaques ondulées	Plafond	Métal - Peinture
			Plancher	Sol	Terre battue -
17	Cave n°1	1er SS	Mur	A, C, D	Pierres
			Mur	B	Pierres/briques
			Plancher	Sol	Terre battue -
18	Cave n°2	1er SS	Mur	A, B, C, D	Pierres -
			Plafond	Plafond	Pierres -
			Plancher	Sol	Terre battue -
19	Combles	1er	Mur	A, C	Brique -
			Mur	B, D	Bois/torchis -
			Plancher	Sol	Parquet - Moquette
			Charpente	Sol	Bois
20	Toiture maison n°1	Ext	Toiture	Toiture	Terre-cuite - Tuiles
21	Toiture Box	Ext	Toiture	Toiture	Terre-cuite - Tuiles

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR**

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Présence	Critère de décision	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
16	Abri de jardin	RDC	Plaques ondulées	Toiture	Fibres-ciment -	A	Jugement personnel	MND	EP

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

Néant

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

Néant

**RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)**

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Critère de décision	Référence prélèvement	Présence	Etat de dégradation	Préconisation
12	Box n°2	RDC	Plafond	Plafond	Enduit maigre sur béton - Peinture					

**LEGENDE**

<b>Présence</b>	<b>A</b> : Amiante	<b>N</b> : Non Amianté	<b>a?</b> : Probabilité de présence d'Amiante
<b>Etat de dégradation des Matériaux</b>	<b>F, C, FP</b>	<b>BE</b> : Bon état	<b>DL</b> : Dégradations locales
	<b>Autres matériaux</b>	<b>MND</b> : Matériau(x) non dégradé(s)	<b>MD</b> : Matériau(x) dégradé(s)
<b>Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond</b> (résultat de la grille d'évaluation)	<b>1</b>	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation	
	<b>2</b>	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement	
	<b>3</b>	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
<b>Recommandations des autres matériaux et produits.</b> (résultat de la grille d'évaluation)	<b>EP</b>	Evaluation périodique	
	<b>AC1</b>	Action corrective de premier niveau	
	<b>AC2</b>	Action corrective de second niveau	

**COMMENTAIRES**

**Du fait de mon devoir de conseil et du principe de précaution, au cours de ce repérage, d'autres matériaux contenant ou pouvant contenir de l'amiante, mais non visés par les listes A et B de l'annexe 13-9 ont pu être repérés. Ces listes de matériaux n'étant pas exhaustives, des investigations et/ou analyses ultérieures devront être réalisées en cas de travaux ou de démolition.**

**« Evaluation périodique »**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

**Cette évaluation périodique consiste à :**

- contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

**I ELEMENTS D'INFORMATION**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des



occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

**ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION**

**ELEMENT : Plaques ondulées**

**Emplacement**



<b>Nom du client</b>	<b>Numéro de dossier</b>	<b>Pièce ou local</b>
DEFARCY	1294	RDC - Abri de jardin
<b>Matériau</b>	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Nom de l'opérateur</b>
Fibres-ciment -		KHELIFI Hadel

**Localisation**

Plaques ondulées - Toiture

**Résultat amiante**

Présence d'amiante ( )

**Résultat de la grille d'évaluation**

Evaluation périodique

**ELEMENT : Conduit de fluide n°1**

**Emplacement**



<b>Nom du client</b>	<b>Numéro de dossier</b>	<b>Pièce ou local</b>
DEFARCY	12947 Y	1er - Combles
<b>Matériau</b>	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Nom de l'opérateur</b>
Calorifuge - Calorifugeage		KHELIFI Hadel

**Localisation**

Conduit de fluide n°1 - Sol

**Résultat amiante**

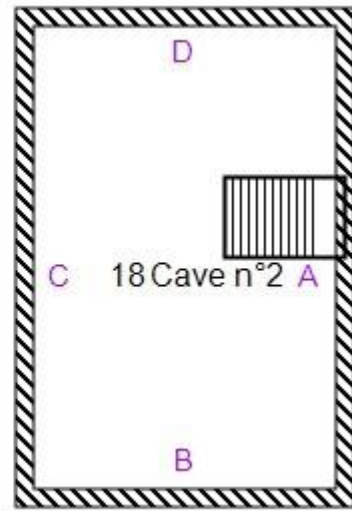
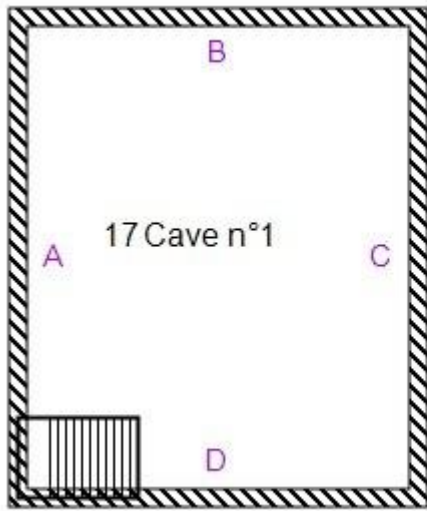
Susceptible de contenir de l'amiante

**Résultat de la grille d'évaluation**

Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages



PLANCHE DE REPERAGE USUEL			
N° dossier :		[REDACTED]	
N° planche :	2/2	Version :	0
Type :		Croquis	
Origine du plan :		EX'IM	
Adresse de l'immeuble :		17 rue de Lavarenne 80600 DOULLENS	
Bâtiment – Niveau :		Croquis N°2	



**ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS**

**EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE A**

<b>Conclusions possibles</b>	
1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation
2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement

**EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES CALORIFUGEAGES N° 1**

**En cas de présence avérée d'amiante dans les calorifugeages  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

<b>Eléments d'information généraux</b>	
N° de dossier	129474
Date du contrôle	10/03/2025
Bâtiment	Maison individuelle 17 rue de Lavarenne 80600 DOULLENS
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Local chaudière
Elément	Conduit de fluide n°1
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Local chaudière
Conclusion	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages

<b>Conclusions possibles</b>	
1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages
2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement des calorifugeages



## EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES CALORIFUGEAGES N° 2

En cas de présence avérée d'amiante dans les calorifugeages  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	129474
Date du contrôle	10/03/2025
Bâtiment	Maison individuelle 17 rue de Lavarenne 80600 DOULLENS
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Local chaudière
Elément	Conduit de fluide n°2
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Local chaudière
Conclusion	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages

Conclusions possibles	
1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages
2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement des calorifugeages

Protection physique	Etat de dégradation	Protection Physique	Niveau d'exposition aux circulations d'air	Niveau d'exposition aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>					1
	Calorifugeage en mauvais état <input type="checkbox"/>				3
		Non étanche (P) <input type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	1
			Moyen <input type="checkbox"/>	Moyen <input type="checkbox"/>	1
			Fort <input type="checkbox"/>	Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	1
				Moyen <input type="checkbox"/>	1
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
	</				

## EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES CALORIFUGEAGES N° 3

En cas de présence avérée d'amiante dans les calorifugeages  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	129474
Date du contrôle	10/03/2025
Bâtiment	Maison individuelle 17 rue de Lavarenne 80600 DOULLENS
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	Combles
Elément	Conduit de fluide n°2
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Combles
Conclusion	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages

Conclusions possibles	
1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages
2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement des calorifugeages

Protection physique	Etat de dégradation	Protection Physique	Niveau d'exposition aux circulations d'air	Niveau d'exposition aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>					1
	Calorifugeage en mauvais état <input type="checkbox"/>				3
		Non étanche (P) <input type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	1
			Moyen <input type="checkbox"/>	Moyen <input type="checkbox"/>	1
			Fort <input type="checkbox"/>	Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	1
				Moyen <input type="checkbox"/>	1
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
				Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
	</				

## EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES CALORIFUGEAGES N° 4

**En cas de présence avérée d'amiante dans les calorifugeages  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	129474
Date du contrôle	10/03/2025
Bâtiment	Maison individuelle 17 rue de Lavarenne 80600 DOULLENS
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	Combles
Elément	Conduit de fluide n°1
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Combles
Conclusion	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages

Conclusions possibles	
1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages
2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement des calorifugeages

Protection physique	Etat de dégradation	Protection Physique	Niveau d'exposition aux circulations d'air	Niveau d'exposition aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>					1
	Calorifugeage en mauvais état <input type="checkbox"/>				3
		Non étanche (P) <input type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	1
			Moyen <input type="checkbox"/>	Moyen <input type="checkbox"/>	1
			Fort <input type="checkbox"/>	Fort <input type="checkbox"/>	2
		Non étanche (P) <input type="checkbox"/>		Faible <input type="checkbox"/>	1
				Moyen <input type="checkbox"/>	1
				Fort <input type="checkbox"/>	2
		Pas de protection physique (NP) <input type="checkbox"/>		Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) <input type="checkbox"/>			Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
		Pas de protection physique (NP) <input type="checkbox"/>		Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	3
		Pas de protection physique (NP) <input type="checkbox"/>		Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	3
				Fort <input type="checkbox"/>	3
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>					
				Faible <input checked="" type="checkbox"/>	1
				Moyen <input type="checkbox"/>	1
				Fort <input type="checkbox"/>	2
		Non étanche (P) <input checked="" type="checkbox"/>		Faible <input type="checkbox"/>	1
				Moyen <input type="checkbox"/>	1
				Fort <input type="checkbox"/>	2
		Non étanche (P) <input checked="" type="checkbox"/>		Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
		Pas de protection physique (NP) <input type="checkbox"/>		Faible <input type="checkbox"/>	1
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
		Pas de protection physique (NP) <input type="checkbox"/>		Faible <input type="checkbox"/>	1
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
		Pas de protection physique (NP) <input type="checkbox"/>		Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	3
				Fort <input type="checkbox"/>	3
	Calorifugeage en bon état <input checked="" type="checkbox"/>				
				Faible <input type="checkbox"/>	1
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
		Pas de protection physique (NP) <input type="checkbox"/>		Faible <input type="checkbox"/>	1
				Moyen <input type="checkbox"/>	2
				Fort <input type="checkbox"/>	2
		Pas de protection physique (NP) <input type="checkbox"/>		Faible <input type="checkbox"/>	2
				Moyen <input type="checkbox"/>	3
				Fort <input type="checkbox"/>	3

## EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B,  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Conclusions possibles	
EP	Evaluation périodique
AC1	Action corrective de 1 <sup>er</sup> niveau
AC2	Action corrective de 2 <sup>nd</sup> niveau

### « Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

**Cette évaluation périodique consiste à :**

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

### « Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

**Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.**

**Cette action corrective de premier niveau consiste à :**

- a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

### « Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

**Cette action corrective de second niveau consiste à :**

- a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

**EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1**

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	129474
Date de l'évaluation	10/03/2025
Bâtiment	Maison individuelle 17 rue de Lavarenne 80600 DOULLENS
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Abri de jardin
Elément	Plaques ondulées
Matériau / Produit	Fibres-ciment -
Repérage	Toiture
Destination déclarée du local	Abri de jardin
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
	Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>
Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>				AC1
Matériau dégradé <input type="checkbox"/>			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

## ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

*Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)*

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### 1. Informations générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr).

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

#### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

##### **a. Conditionnement des déchets**

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

##### **b. Apport en déchèterie**

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

##### **c. Filières d'élimination des déchets**

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

##### **d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante**

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

##### **e. Traçabilité**

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

**ANNEXE 5 – ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES**

**ZPSO n° Z001 Conduit de fluide Calorifuge Calorifugeage** **Continue : NON**

Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoïn	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	Sondage	Descriptif des couches	Longueur	Surface	Dimension	Prélèvement
RDC	Local chaudière	Conduit de fluide n°1		Calorifuge - Calorifugeage							0 x 0 x 0	
1er	Combles	Conduit de fluide n°1	X	Calorifuge - Calorifugeage							0 x 0 x 0	

**ZPSO n° Z002 Conduit de fluide Calorifuge Enveloppe de calorifuge** **Continue : NON**

Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoïn	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	Sondage	Descriptif des couches	Longueur	Surface	Dimension	Prélèvement
RDC	Local chaudière	Conduit de fluide n°2		Calorifuge - Enveloppe de calorifuge							0 x 0 x 0	
1er	Combles	Conduit de fluide n°2	X	Calorifuge - Enveloppe de calorifuge							0 x 0 x 0	



## ATTESTATION(S)



Adhésion  
N° A029

### ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n° : 10583929904

Responsabilité civile Professionnelle  
Diagnosticteur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

**EX'IM EXPLOITATION**  
**843 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 59700 MARCQ EN BAROEUL**  
**Et ses établissements secondaires (TRESSES, BESANCON, TOURS, AMIENS , RUEIL-MALMAISON, PARIS)**

A adhéré par l'intermédiaire de **LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17**, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°**10583929904A029**.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité Civile Professionnelle** de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, **sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.**

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :

**2 000 000 € PAR SINISTRE ET 3 000 000 € PAR ANNEE D'ASSURANCE.**

**LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.**

**LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.**

Fait à NANTERRE le 18 décembre 2024  
Pour servir et valoir ce que de droit.  
POUR L'ASSUREUR :  
LSN, par délégation de signature :

LSN Assurances  
39 rue Mstislav Rostropovitch  
CS 40020 - 75011 PARIS  
RCS Paris 300 123 089 - N°ORIAS 07 000 473



Police N° 10583929904A029

## Activités assurées

**Activités principales :** diagnostics techniques immobilier soumis à certification et re certification :

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- DPE avec ou sans mention
- ELECTRICITE
- GAZ
- PLOMB (CREP, DRIP, recherche du Plomb avant travaux, Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb) avec ou sans mention
- TERMITE

**Activités secondaires :** autres diagnostics et missions d'expertises :

- ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- L'état des risques réglementées pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL)
- Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux (C avec mention ou F pour les certifiés sans mention)
- Recherche Plomb avant démolition (C avec ou sans mention)
- Diagnostic Plomb dans l'eau
- Recherche des métaux lourds
- Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- Assainissement Collectif et non Collectif
- Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores (C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites)
- Diagnostic Mérule (F) car pas pris en compte dans la certification Termites
- Diagnostic technique global « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond aux conditions de l'article D 731-1 du Code de la Construction et de l'Habitat »
- Diagnostic accessibilité aux Handicapés
- Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond bien aux conditions de l'article 1 du décret n° 2022-663 du 25 avril 2022 »
- Diagnostic Eco Prêt
- Diagnostic Pollution des sols
- Diagnostic Radon
- Mesures d'empoussièrement par prélèvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air intérieur,
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante en "hors programme environnement" (HP env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 34 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2 / 3



Police N° 10583929904A029

- Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
- Missions de contrôle des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail, hors amiante, consistant à calculer la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP). Cette activité s'inscrit dans le cadre du référentiel LAB REF27 sous réserve de l'accréditation COFFRAC.  
**Cette activité est couverte sous réserve de l'absence de renonciation à recours contre le laboratoire d'analyse.**
- Mission de coordination SPS
- RT 2005 et RT 2012 (C DPE avec mention ou F pour les non certifiés DPE avec mention)
- Audit énergétique pour les Maison individuelles ou les bâtiments monopropriété (AC)
- Audit énergétique pour copropriété (F)
- Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
- Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) **sans travaux d'électricité et sans maintenance**
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques
- Audit sécurité piscine
- Evaluation immobilière
- Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
- Diagnostic légionnelle
- Diagnostic incendie
- Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail
- Elaboration de plans et croquis en phase APS, **à l'exclusion de toute activité de conception**
- Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
- Diagnostic de décence du logement
- Expertise judiciaire et para judiciaire
- Expertise extra juridictionnelle
- Contrôle des combles
- Etat des lieux des biens neuf
- Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)
- Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, **à l'exclusion de prises de vue au moyen de drones**
- Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- Repérage Amiante dans le Ferroviaire
- Repérage Amiante dans le Maritime
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aéroports dit PEB
- Vérification des installations électriques au sein des Etablissements recevant des Travailleurs (ERT), des ERP et des IGH (AC personne morale + F diagnostiqueur)
- Bilan aérodynamique prévisionnel et vérification sur chantier (F sous-section 4 Amiante + F aérodynamique de chantier)
- Le carnet d'information du logement (CIL)
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)
- Qualité de l'Air Intérieur

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 34 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3 / 3



Police N° 10583929904A029

AXA France IARD SA  
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

4 / 3

# CERTIFICAT DE QUALIFICATION

**BUREAU VERITAS**  
Certification



**Certificat**  
Attribué à  
**KHELIFI Hadel**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

**DOMAINES TECHNIQUES**

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
<b>Amiante sans mention</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	23/12/2021	22/12/2028
<b>Amiante avec mention</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	23/12/2021	22/12/2028
<b>DPE sans mention</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	23/12/2021	22/12/2028
<b>Electricité</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	23/12/2021	22/12/2028
<b>Gaz</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	09/11/2021	08/11/2028
<b>Plomb sans mention</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	09/11/2021	08/11/2028
<b>Termites métropole</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	09/11/2021	08/11/2028

Date : 23/12/2021

Numéro de certificat : 12207841

**Laurent Croguennec, Président**

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-diaq](http://www.bureauveritas.fr/certification-diaq)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX





# CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

## A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

## B Objet du CREP

Les parties privatives  Avant la vente

Occupées  Ou avant la mise en location

Par des enfants mineurs :  Oui  Non

Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Ou les parties communes d'un immeuble  Avant travaux

## C Adresse du bien

17 rue de Lavarenne  
80600 DOULLENS

## D Propriétaire

Nom : **SUCCESSION DEFARCY Patrick**  
Adresse : **17 Rue de Lavarenne 80600 DOULLENS**

## E Commanditaire de la mission

Nom : **DDFIP DE SOMME**  
Qualité : **Administration**

Adresse : **CS 126313 22 Rue de l'Amiral Courbet  
81026 AMIENS**

## F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : **Niton**  
Modèle de l'appareil : **PB200i**  
N° de série : **8512**

Nature du radionucléide : **Cobalt-57**  
Date du dernier chargement de la source : **27/11/2023**  
Activité de la source à cette date : **185MBq**

## G Dates et validité du constat

N° Constat : **129474 DEFARCY P**  
Date du constat : **10/03/2025**

Date du rapport : **11/03/2025**  
Date limite de validité : **10/03/2026**

## H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :

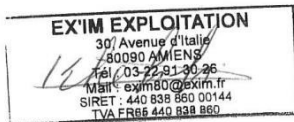
Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
135	25	18,52 %	101	74,81 %	9	6,67 %	0	0,00 %	0	0,00 %

**Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence**

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

## I Auteur du constat

Signature



Cabinet : **EXIM EXPLOITATION**  
Nom du diagnostiqueur : **KHELIFI Hadel**  
Organisme d'assurance : **AXA**  
Police : **10583929904**

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



## SOMMAIRE

### PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP .....	1
OBJET DU CREP .....	1
ADRESSE DU BIEN .....	1
PROPRIETAIRE .....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION .....	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X .....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT .....	1
CONCLUSION .....	1
AUTEUR DU CONSTAT .....	1

### RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES ..... 3

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ; .....	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB .....	3

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION ..... 3

L'AUTEUR DU CONSTAT .....	3
DECLARATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) .....	3
ÉTALONNAGE DE L'APPAREIL .....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL .....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER .....	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION .....	3
OCCUPATION DU BIEN .....	3
Liste des locaux visites .....	3
Liste des locaux non visites .....	4

### METHODOLOGIE EMPLOYEE ..... 4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X .....	4
STRATEGIE DE MESURAGE .....	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE .....	5

### PRESENTATION DES RESULTATS ..... 5

### CROQUIS ..... 6

### RESULTATS DES MESURES ..... 8

### COMMENTAIRES ..... 15

### LES SITUATIONS DE RISQUE ..... 15

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE .....	15
---	----

### OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES ..... 15

### ANNEXES ..... 16

NOTICE D'INFORMATION .....	16
ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB .....	18



**1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES**  
**Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;**  
**Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb**

**2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION**

**2.1 L'auteur du constat**

Nom et prénom de l'auteur du constat : <b>KHELIFI Hadel</b>	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>BUREAU VERITAS, 1 Place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE</b> Numéro de Certification de qualification : <b>12207841</b> Date d'obtention : <b>09/11/2021</b>
--	--

**2.2 Déclaration ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)**

Autorisation ASN (DGSNR) :	Date d'autorisation :
----------------------------	-----------------------

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **OCR CIRRA+, PCR externe Pierre MUGLIONI**

**2.3 Etalonnage de l'appareil**

Fabriqueur de l'étalon : <b>GRETA GMABETH</b> N° NIST de l'étalon : <b>2573</b>	Concentration : <b>1,04 mg/cm<sup>2</sup></b> Incertitude : <b>0,064 mg/cm<sup>2</sup></b>
--	---

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )
En début du CREP	1	10/03/2025	1,04
En fin du CREP	213	10/03/2025	1,04
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

**2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel**

Nom du laboratoire : <b>NC</b> Nom du contact : <b>NC</b>	Coordonnées : <b>NC</b>
--	-------------------------

**2.5 Description de l'ensemble immobilier**

Année de construction :	Nombre de cages d'escalier : <b>1</b>
Nombre de bâtiments : <b>1</b>	Nombre de niveaux : <b>1</b>

**2.6 Le bien objet de la mission**

Adresse : <b>17 rue de Lavarenne</b> <b>80600 DOULLENS</b> Type : <b>Maison individuelle</b> Nombre de Pièces : Référence Cadastre : <b>NC</b>	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment : <b>Habitation individuelles</b> (Maisons)
--	--

**2.7 Occupation du bien**

L'occupant est <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
---	---

**2.8 Liste des locaux visités**

N°	Local	Etage
----	-------	-------

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

1	Entrée	RDC
2	WC	RDC
3	Cuisine	RDC
4	Chambre	RDC
5	Salle à manger	RDC
6	Salle d'eau	RDC
7	Salon	RDC
8	Abri charbon	RDC
9	Local chaudière	RDC
10	Dégagement	RDC

### 2.9 Liste des locaux non visités

Néant, tous les locaux ont été visités.

## 3 METHODOLOGIE EMPLOYEEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm<sup>2</sup>

### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

### 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

## 4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

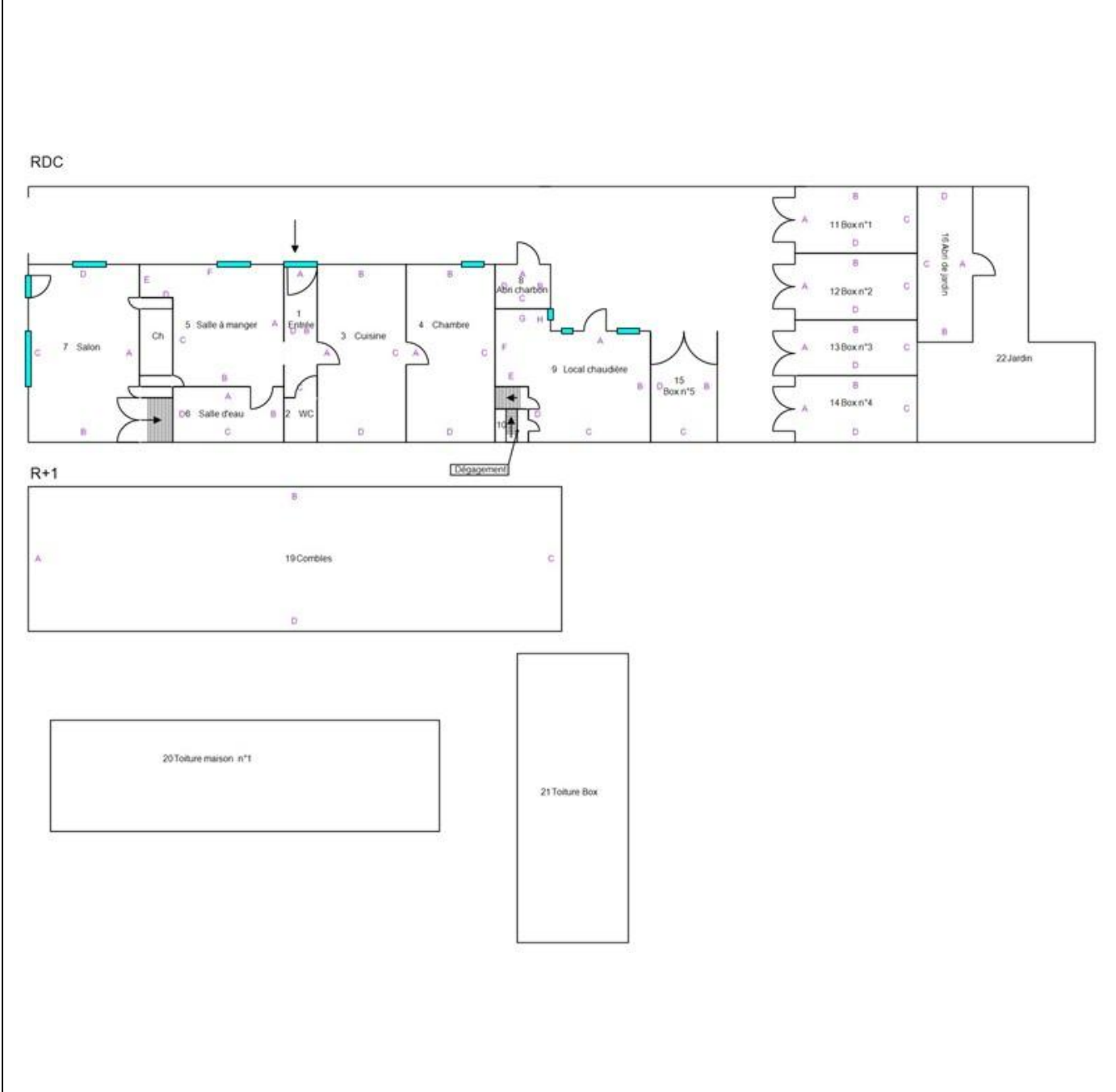
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

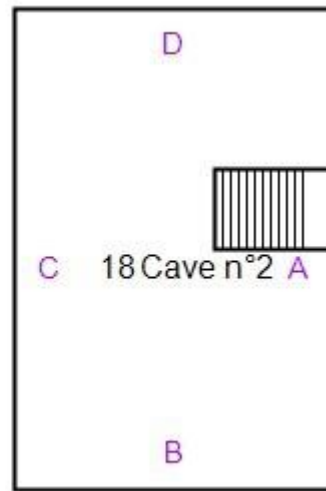
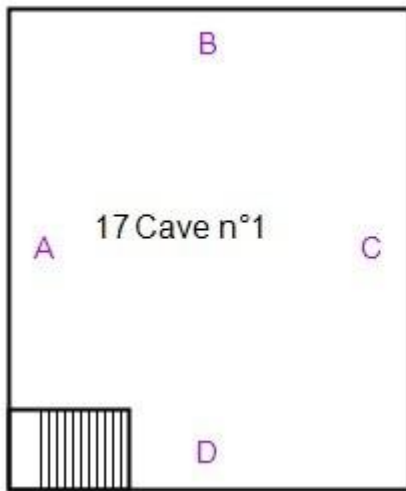
**5 CROQUIS**

**Croquis N°1**



Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Croquis N°2



## 6 RESULTATS DES MESURES

### Local : Entrée (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
2	A	Mur		Plâtre	Papier peint	C	ND		0,11	0	
3						MD	ND		0,15		
10	A	Porte d'entrée	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C	ND		0,11	0	
11						MD	ND		0,13		
12	A	Porte d'entrée	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		0,13	0	
13						MD	ND		0,12		
14	A	Porte d'entrée	Embrasure	Bois	Peinture	C	ND		0,09	0	
15						MD	ND		0,19		
16	A	Porte d'entrée	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	ND		0,09	0	
17						MD	ND		0,1		
18	A	Porte d'entrée	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		0,12	0	
19						MD	ND		0,13		
	A,B,C,D	Soubassement		Bois	Lambris						Elément postérieur à 1949
20	B	Porte n°1	Dormant intérieur	Bois		C	ND		0,13	0	
21						MD	ND		0,1		
22	B	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois		C	ND		0,07	0	
23						MD	ND		0,15		
24	B	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		0,07	0	
25						MD	ND		0,1		
26	B	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		0,07	0	
27						MD	ND		0,14		
4	B	Mur		Plâtre	Papier peint	C	ND		0,14	0	
5						MD	ND		0,07		
6	C	Mur		Plâtre	Papier peint	C	ND		0,12	0	
7						MD	ND		0,1		
8	D	Mur		Plâtre	Papier peint	C	ND		0,07	0	
9						MD	ND		0,11		
	Plafond	Plafond		Bois	Lambris						Elément postérieur à 1949
	Sol	Plancher		Béton	Carrelage						Non peint
28	Tous murs	Plinthes		Bois		C	ND		0,15	0	
29						MD	ND		0,1		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>17</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : WC (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
38	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		0,08	0	
39						MD	ND		0,11		

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations		
40	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		0,09	0			
41					MD	ND		0,12				
30	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C	ND		0,08	0			
31					MD	ND		0,09				
32	B	Mur Faïence	Plâtre	Papier peint	C	ND		0,09	0			
33					MD	ND		0,12				
42	C	carreaux de fenêtre Dormant extérieur	Bois	Papier peint	C	ND		0,15	0			
43					MD	ND		0,14				
44	C	Allège de fenêtre	Plâtre	Peinture	C	ND		0,13	0			
45					MD	ND		0,13				
34	C	Mur Faïence	Plâtre	Papier peint	C	ND		0,11	0			
35					MD	ND		0,18				
36	D	Mur Faïence	Plâtre	Papier peint	C	ND		0,13	0			
37					MD	ND		0,12				
	Plafond	Plafond	Bois	Lambris						Elément postérieur à 1949		
	Sol	Plancher	Béton	Carrelage						Non peint		
	Tous murs	Plinthes	Plâtre	Carrelage						Non peint		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Cuisine (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
54	A	Porte n°1 Dormant intérieur	Bois		C	ND		0,14	0	
55					MD	ND		0,15		
56	A	Porte n°1 Ouvrant intérieur	Bois		C	ND		0,17	0	
57					MD	ND		0,1		
46	A	Mur Faïence	Plâtre	Papier peint	C	ND		0,08	0	
47					MD	ND		0,06		
58	B	Fenêtre Dormant extérieur	Bois	Papier peint	C	ND		0,13	0	
59					MD	ND		0,09		
60	B	Fenêtre Dormant intérieur	Bois	Papier peint	C	ND		0,05	0	
61					MD	ND		0,14		
62	B	Fenêtre Ouvrant extérieur	Bois	Papier peint	C	ND		0,1	0	
63					MD	ND		0,12		
64	B	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Papier peint	C	ND		0,08	0	
65					MD	ND		0,07		
66	B	Fenêtre Volet	Bois	Papier peint	C	ND		0,09	0	
67					MD	ND		0,09		
68	B	Allège de fenêtre	Plâtre	Papier peint	C	ND		0,07	0	
69					MD	ND		0,14		
48	B	Mur Faïence	Plâtre	Papier peint	C	ND		0,13	0	
49					MD	ND		0,12		

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
70	C	Porte n°2 Dormant intérieur	Bois		C	ND		0,09	0		
71					MD	ND		0,12			
72	C	Porte n°2 Ouvrant intérieur	Bois		C	ND		0,07	0		
73					MD	ND		0,15			
50	C	Mur	Plâtre	Papier peint	C	ND		0,12	0		
51					MD	ND		0,08			
52	D	Mur	Plâtre	Papier peint	C	ND		0,11	0		
53					MD	ND		0,09			
	Plafond	Plafond	Bois	Lambris						Elément postérieur à 1949	
	Sol	Plancher	Béton	Carrelage						Non peint	
	Tous murs	Plinthes	Plâtre	Carrelage						Non peint	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>17</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Chambre (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
74	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C	ND		0,09	0	
75					MD	ND		0,12		
88	B	Fenêtre Dormant extérieur	Bois	Papier peint	C	ND		0,13	0	
89					MD	ND		0,11		
90	B	Fenêtre Dormant intérieur	Bois	Papier peint	C	ND		0,06	0	
91					MD	ND		0,08		
92	B	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Papier peint	C	ND		0,14	0	
93					MD	ND		0,13		
94	B	Fenêtre Volet	Bois	Papier peint	C	ND		0,11	0	
95					MD	ND		0,11		
96	B	Allège de fenêtre	Plâtre	Papier peint	C	ND		0,07	0	
97					MD	ND		0,07		
76	B	Mur	Plâtre	Papier peint	C	ND		0,1	0	
77					MD	ND		0,08		
84	C	Porte Dormant intérieur	Bois		C	ND		0,13	0	
85					MD	ND		0,05		
86	C	Porte Ouvrant intérieur	Bois		C	ND		0,14	0	
87					MD	ND		0,08		
78	C	Mur	Plâtre	Papier peint	C	ND		0,08	0	
79					MD	ND		0,07		
80	D	Mur	Plâtre	Papier peint	C	ND		0,07	0	
81					MD	ND		0,07		
	Plafond	Plafond	Bois	Lambris						Elément postérieur à 1949
82	Sol	Plancher	Béton	Linoléum collé	C	ND		0,13	0	
83					MD	ND		0,14		

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
98	Tous murs	Plinthes	Bois		C	ND		0,12	0	
99					MD	ND		0,11		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Salle à manger (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
106	A	Porte n°1 Dormant intérieur	Bois		C	ND		0,18	0	
107					MD	ND		0,1		
100	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C	ND		0,11	0	
101					MD	ND		0,14		
108	B	Porte n°2 Dormant intérieur	Bois		C	ND		0,11	0	
109					MD	ND		0,13		
102	B	Mur	Plâtre	Papier peint	C	ND		0,14	0	
103					MD	ND		0,07		
	C	Mur	Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949
110	C	Placard Dormants + ouvrants extérieurs	Bois		C	ND		0,09	0	
111					MD	ND		0,13		
112	C	Placard Dormants + ouvrants intérieurs	Bois		C	ND		0,07	0	
113					MD	ND		0,11		
	D	Mur	Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949
	E	Mur	Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949
114	F	Fenêtre Dormant extérieur	Bois	Peinture	C	ND		0,07	0	
115					MD	ND		0,13		
116	F	Fenêtre Dormant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		0,13	0	
117					MD	ND		0,11		
118	F	Fenêtre Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	ND		0,15	0	
119					MD	ND		0,08		
120	F	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		0,08	0	
121					MD	ND		0,16		
122	F	Fenêtre Volet	Bois	Peinture	C	ND		0,11	0	
123					MD	ND		0,1		
	F	Allège de fenêtre	Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949 Humidité élevée
	F	Mur	Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949 Humidité élevée
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
104	Sol	Plancher		tommettes	C	ND		0,12	0	
105					MD	ND		0,15		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>18</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

Local : Salle d'eau (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
132	A	Porte	Dormant intérieur	Bois		C	ND		0,11	0	
133						MD	ND		0,12		
124	A	Mur		Plâtre	Papier peint	C	ND		0,14	0	
125						MD	ND		0,11		
126	B	Mur	Faïence	Plâtre	Papier peint	C	ND		0,13	0	
127						MD	ND		0,09		
134	C	carreaux de fenêtre	Dormant extérieur	Bois	Papier peint	C	ND		0,1	0	
135						MD	ND		0,08		
136	C	Allège de fenêtre		Plâtre	Peinture	C	ND		0,08	0	
137						MD	ND		0,11		
128	C	Mur	Faïence	Plâtre	Papier peint	C	ND		0,1	0	
129						MD	ND		0,14		
130	D	Mur		Plâtre	Papier peint	C	ND		0,13	0	
131						MD	ND		0,08		
	Plafond	Plafond		Bois	Lambris						Elément postérieur à 1949 Humidité élevée
	Sol	Plancher		Béton	Carrelage						Non peint
	Tous murs	Plinthes		Plâtre	Carrelage						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>10</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Salon (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
151	A	Porte	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C	ND		8,1	1	
152	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		7,3	1	
153	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	ND		7,3	1	
154	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		7,3	1	
146	A	Cheminée	Habillage	Bois	Peinture	C	ND		12,5	1	
144	A	Mur		Bois	Peinture	C	ND		0,07	0	
145						MD	ND		0,07		
138	A	Mur		Plâtre	Papier peint	C	ND		0,07	0	
139						MD	ND		0,13		
147	A	Placard n°1	Dormants + ouvrants extérieurs	Bois	Peinture	C	ND		5,8	1	
148	A	Placard n°1	Dormants + ouvrants intérieurs	Bois	Peinture	C	ND		7,5	1	
149	A	Placard n°2	Dormants + ouvrants extérieurs	Bois	Peinture	C	ND		8,4	1	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
150	A	Placard n°2 Dormants + ouvrants intérieurs	Bois	Peinture	C	ND		8,3	1	
140	B	Mur	Plâtre	Papier peint	C	ND		0,14	0	
141					MD	ND		0,09		
155	C	Fenêtre n°1 Dormant extérieur	Bois	Peinture	C	ND		0,15	0	
156					MD	ND		0,08		
157	C	Fenêtre n°1 Dormant intérieur	Bois		C	ND		0,11	0	
158					MD	ND		0,13		
159	C	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	ND		0,1	0	
160					MD	ND		0,11		
161	C	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur	Bois		C	ND		0,08	0	
162					MD	ND		0,09		
	C	Fenêtre n°1 Volet	PVC							PVC
	C	Allège de fenêtre n°1	Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949
	C	Mur	Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949
163	C	Porte d'entrée Dormant extérieur	Bois	Peinture	C	ND		0,08	0	
164					MD	ND		0,1		
165	C	Porte d'entrée Dormant intérieur	Bois	Vernis	C	ND		0,08	0	
166					MD	ND		0,08		
167	C	Porte d'entrée Embrasure	Bois	Peinture	C	ND		0,08	0	
168					MD	ND		0,12		
169	C	Porte d'entrée Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	ND		0,17	0	
170					MD	ND		0,12		
171	C	Porte d'entrée Ouvrant intérieur	Bois	Vernis	C	ND		0,15	0	
172					MD	ND		0,13		
173	D	Fenêtre n°2 Dormant extérieur	Bois	Peinture	C	ND		0,15	0	
174					MD	ND		0,07		
175	D	Fenêtre n°2 Dormant intérieur	Bois	Vernis	C	ND		0,07	0	
176					MD	ND		0,1		
177	D	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	ND		0,15	0	
178					MD	ND		0,15		
179	D	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur	Bois	Vernis	C	ND		0,1	0	
180					MD	ND		0,09		
181	D	Fenêtre n°2 Volet	Bois	Peinture	C	ND		0,09	0	
182					MD	ND		0,07		
	D	Allège de fenêtre n°2	Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949 Humidité élevée
	D	Mur	Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949 Humidité élevée
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
142	Sol	Plancher		tomettes	C	ND		0,12	0	
143					MD	ND		0,15		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>33</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Abri charbon (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
183	A	Mur	Torchis /Brique		C	ND		0,09	0	
184					MD	ND		0,15		
185	B	Mur	Torchis /Brique		C	ND		0,09	0	
186					MD	ND		0,11		
187	C	Mur	Torchis /Brique		C	ND		0,08	0	
188					MD	ND		0,12		
189	D	Mur	Torchis /Brique		C	ND		0,15	0	
190					MD	ND		0,11		
191	Sol	Plancher	Béton		C	ND		0,13	0	
192					MD	ND		0,12		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>5</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

Local : Local chaudière (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
193	A	Mur	Béton	Peinture	C	ND		0,09	0	
194					MD	ND		0,07		
195	B	Mur	Béton	Peinture	C	ND		0,05	0	
196					MD	ND		0,08		
197	C	Mur	Béton	Peinture	C	ND		0,09	0	
198					MD	ND		0,15		
199	D	Mur	Bois	Peinture	C	ND		0,15	0	
200					MD	ND		0,07		
201	E	Mur	Bois	Peinture	C	ND		0,09	0	
202					MD	ND		0,1		
211	F	Mur	Béton	Peinture	C	ND		0,07	0	
212					MD	ND		0,11		
203	G	Mur	Béton	Peinture	C	ND		0,12	0	
204					MD	ND		0,2		
209	H	Mur	Bois	Peinture	C	ND		0,07	0	
210					MD	ND		0,11		
205	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	C	ND		0,09	0	
206					MD	ND		0,14		
207	Sol	Plancher	Béton		C	ND		0,15	0	
208					MD	ND		0,09		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>10</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

LEGENDE			
Localisation	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé	NV : Non visible	
	EU : Etat d'usage	D : Dégradé	

7 COMMENTAIRES	
Néant	

## 8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé
Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

## 9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

<p>Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :</p> <p>«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»</p> <p>«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»</p>
---

**10 ANNEXES**

**NOTICE D'INFORMATION**

***Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.***

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

***Les effets du plomb sur la santé***

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

**L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

***Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb***

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

**Si vous êtes enceinte**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

**Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.**

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

**Récapitulatif des mesures positives**

**Local : Entrée (RDC)**

Aucune mesure positive

**Local : WC (RDC)**

Aucune mesure positive

**Local : Cuisine (RDC)**

Aucune mesure positive

**Local : Chambre (RDC)**

Aucune mesure positive

**Local : Salle à manger (RDC)**

Aucune mesure positive

**Local : Salle d'eau (RDC)**

Aucune mesure positive

**Local : Salon (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
151	A	Porte Dormant extérieur	Bois	Peinture	C	ND		8,1	1	
152	A	Porte Dormant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		7,3	1	
153	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	ND		7,3	1	
154	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	ND		7,3	1	
146	A	Cheminée Habillage	Bois	Peinture	C	ND		12,5	1	
147	A	Placard n°1 Dormants + ouvrants extérieurs	Bois	Peinture	C	ND		5,8	1	
148	A	Placard n°1 Dormants + ouvrants intérieurs	Bois	Peinture	C	ND		7,5	1	
149	A	Placard n°2 Dormants + ouvrants extérieurs	Bois	Peinture	C	ND		8,4	1	
150	A	Placard n°2 Dormants + ouvrants intérieurs	Bois	Peinture	C	ND		8,3	1	

**Local : Abri charbon (RDC)**

Aucune mesure positive

**Local : Local chaudière (RDC)**

Aucune mesure positive

## ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB



Groupe  
PHYSITEK Devices

Fabrication, Distribution  
Assistance technique  
Maintenance d'équipements  
scientifiques

### Recommended usage time for Co-57 isotope source in Heuresis XRF Analysis

Traduction du document d'Heuresis corp (au dos) effectuée par Fondis Electronic  
Durée d'utilisation recommandée pour la source d'isotope Co-57 équipant l'analyseur de  
fluorescence X d'Heuresis

15 Mars 2016

Pour valoir ce que droit,

En ce qui concerne la performance de l'instrument de fluorescence X portable d'Heuresis, muni d'une source d'isotope Co-57, conçu pour les applications de détection de plomb dans la peinture, nous déclarons les éléments suivants :

En se fondant sur la demi-vie prouvée du Co-57 d'une durée de 271,8 jours et sur les caractéristiques techniques de la détection en temps réel du système, la durée d'utilisation maximale d'une source au Co-57 est déterminée par l'activité minimum restante nécessaire à une analyse d'une durée pertinente avec des rapports signal-sur-bruit statistiquement acceptables. Lorsqu'on s'approche de la fin de vie de la source, le rapport signal-sur-bruit décroît jusqu'au point d'être masqué par le bruit de fond électronique.

Pour une activité inférieure à 29 MBq, le temps d'analyse nécessaire croît jusqu'au niveau de rendre l'instrument impraticable à l'application d'analyse de plomb dans la peinture. Pour des activités très basses, d'autres sources d'erreurs diminuent aussi la précision des résultats.

**Pour un analyseur équipé d'une source au Co-57 d'activité initiale de 185 MBq, cette limite est atteinte après 24 mois.**

Cette limite est indépendante de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance d'activité de la source débute au moment de sa fabrication. Compte tenu de la décroissance de la source, la durée réelle d'analyse nécessaire à l'acquisition de données analytiques pertinentes augmente au moins de façon proportionnelle.

La durée maximum d'utilisation déclarée de 24 mois (compte tenu de l'activité initiale de 185 MBq), avant de procéder au renouvellement recommandé de la source, est fondée sur des constantes et des lois physiques. Passé cette durée, les analyseurs deviennent inopérants à leur usage. L'intervalle maximum de renouvellement des sources ne doit donc pas excéder cette durée maximale de façon à maintenir le cycle de fonctionnement correct qui respecte les performances de l'analyseur.

Pour une analyse conduite par l'analyseur de fluorescence X Heuresis Pb200i sur un échantillon contenant 1 mg/cm<sup>2</sup> de plomb, nous déclarons qu'au-delà de la durée maximale énoncée ci-dessus (i.e. 24 mois), nous ne pouvons garantir que l'analyse décrite ci-dessus puisse être conduite avec une marge d'erreur dans les limites des spécifications de notre produit.

Ken Martins,

Vice-Président, Directeur de la Sécurité et Personne Compétente en Radioprotection Heuresis corporation

#### Nom de la société : ATHOS Picardie- 80

Modèle de l'analyseur :	Pb200i
Numéro de série analyseur :	8512
Activité de la source (Mbq) :	185
Numéro de série de la source :	RTV-1118.21-5
Date d'origine de la source :	27/07/2021
Date de fin de validité de la source :	27/07/2023



Fondis Electronic  
26, avenue Duguay Trouin,  
entrée D - CS 60507  
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30  
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25  
E-mail : info@fondiselectronic.com  
Site : <https://www.physitek.fr>



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles.

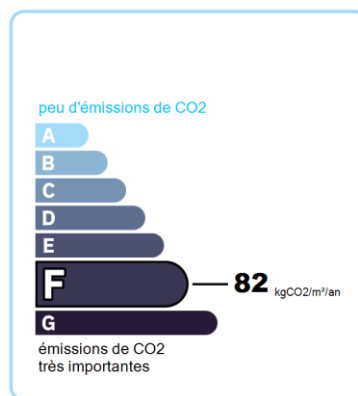
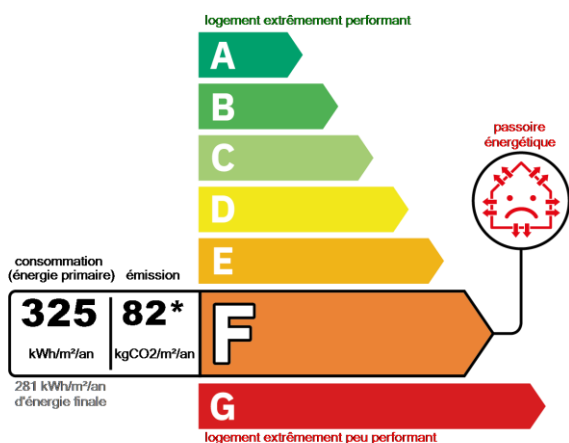
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe](http://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe)



adresse : **17 rue de Lavarenne, 80600 DOULLENS**  
type de bien : Maison individuelle  
année de construction : 1900  
surface de référence : **68 m<sup>2</sup>**  
propriétaire : ████████████████████  
adresse : 17 Rue de Lavarenne, 80600 DOULLENS

## Performance énergétique et climatique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 5599 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 29011 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **2 624 €** et **3 550 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

### Informations diagnostiqueur

**EXIM EXPLOITATION 80**  
30 avenue d'Italie  
80000 AMIENS  
diagnostiqueur :  
Hadel KHELIFI

Tel : 03.22.91.30.26

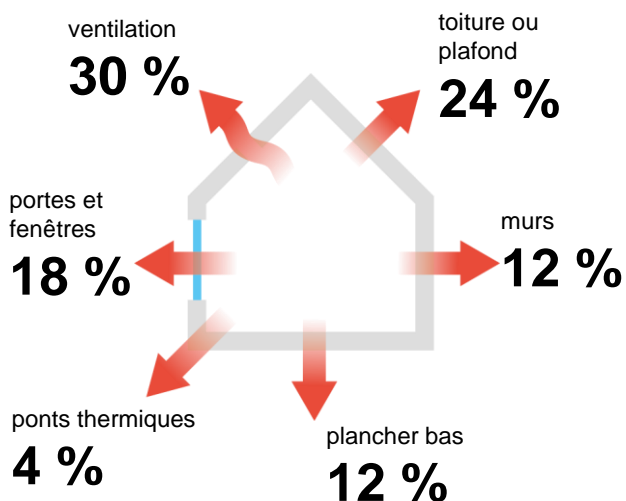
Email : [exim80@exim.fr](mailto:exim80@exim.fr)

n° de certification : 12207841

organisme de certification : BUREAU VERITAS



### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation



INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

TRÈS BONNE

### Système de ventilation en place



Ventilation naturelle par conduit

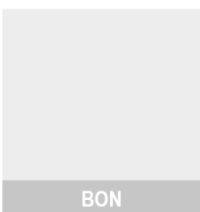
### Confort d'été (hors climatisation)\*



INSUFFISANT

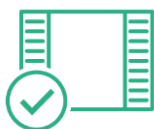


MOYEN



BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Faites isoler la toiture de votre logement

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires photovoltaïques



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	fioul 16819 (16819 éf)	Entre 2 119€ et 2 867€	78%
eau chaude sanitaire	électrique 4403 (1914 éf)	Entre 420€ et 568€	17%
refroidissement			0%
éclairage	électrique 296 (129 éf)	Entre 28€ et 38€	2%
auxiliaires	électrique 594 (258 éf)	Entre 57€ et 77€	3%
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>	<b>22 112 kWh</b> (19 120 kWh é.f.)	Entre 2 624€ et 3 550€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 95,9l par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés au sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



## Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -20,8% sur votre facture **soit -519 € par an**

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

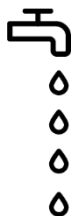
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



## Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



## Consommation recommandée → 95,9l /jour

## d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

39l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -19% sur votre facture **soit -96 € par an**

**astuces**





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.







En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

## Vue d'ensemble du logement



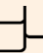





	description	isolation
 <b>murs</b>	Mur 1 Bis Sud rdc ext Pans de bois sans remplissage tout venant donnant sur Extérieur, isolé Mur 1 Sud rdc ext Blocs de béton pleins donnant sur Extérieur, isolé Mur 2 Bis Ouest rdc Lnc Pans de bois sans remplissage tout venant donnant sur Bâtiment ou espace autre qu'habitation, isolé	<b>insuffisante</b>
 <b>plancher bas</b>	Plancher 3 Dalle béton donnant sur Terre-plein, non isolé Plancher 2 Voutains en brique ou moellons donnant sur Sous-sol non chauffé, non isolé	<b>moyenne</b>
 <b>toiture / plafond</b>	Plafond 1 Entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur Combles perdus, non isolé	<b>insuffisante</b>
 <b>portes et fenêtres</b>	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Porte Bois Vitrée double vitrage Porte Bois Vitrée 30-60% simple vitrage	<b>insuffisante</b>

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 <b>chauffage</b>	Chaudière standard Fioul, installation en 1997, individuel sur Radiateur
 <b>eau chaude sanitaire</b>	Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2008, individuel, production par accumulation
 <b>ventilation</b>	Ventilation naturelle par conduit
 <b>pilotage</b>	Chaudière standard : Radiateur : robinets thermostatique, avec régulation pièce par pièce, intermittence par pièce avec minimum de température

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 <b>isolation</b>	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
 <b>chauffe-eau</b>	'installation d'un pommeau de douche économe vous permettra de réaliser facilement des économies importantes en divisant jusqu'à deux le débit d'eau de votre douche tout en maintenant un niveau de confort d'usage satisfaisant et pour un investissement raisonnable. De même, il est possible d'installer des aérateurs (ou mousseurs) économes sur vos robinets pour réduire le débit de ceux-ci sans modifier le confort d'usage.
 <b>circuit de distribution</b>	Bien vérifier la non dégradation ou la continuité des protections thermiques sur les circuits de distribution en local non chauffé.
 <b>vitrages</b>	Bien nettoyer l'intérieur du dormant de fenetre, pour une aération correcte
 <b>éclairage</b>	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 <b>radiateur</b>	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe
 <b>chaudière</b>	Eteindre le chauffage en cas d'absence prolongée .
 <b>ventilation</b>	Partiellement obturé : bien nettoyer les conduits de ventilation

## Recommandations d'amélioration de la performance




Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels montant estimé : 15766 à 25332 €

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$

**murs**

Isolation par l'intérieur des Murs en contact avec un volume non chauffé : Isolation des Murs en contact avec un volume non chauffé. Mise en place d'un isolant permettant d'atteindre pour l'ensemble paroi + isolant  $3.7\text{m}^2\text{k/w}$   
Supprimer les travaux antérieurs inadaptés avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé.

 $R = 3.7\text{m}^2\text{K/W}$ **murs**

Isolation par l'intérieur des Murs en contact avec un volume non chauffé : Isolation des Murs en contact avec un volume non chauffé. Mise en place d'un isolant permettant d'atteindre pour l'ensemble paroi + isolant  $3.7\text{m}^2\text{k/w}$   
Supprimer les travaux antérieurs inadaptés avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé.

 $R = 3.7\text{m}^2\text{K/W}$ **toiture et combles**

Isolation du plancher des combles perdus : L'isolation des combles perdus ne doit jamais être négligée.  
La résistance thermique minimale R de l'ensemble paroi + isolant devra atteindre  $7\text{ m}^2.\text{K/W}$

 $R = 7\text{ m}^2.\text{K/W}$ 

Ne pas négliger l'isolation des faux combles, des cloisons de redressement et des combles perdus. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente

**portes et fenêtres**

Isolation thermique des portes d'entrée donnant sur l'extérieur. : Isolation thermique des portes d'entrée donnant sur l'extérieur.

 $U_d < 2\text{ W/m}^2.\text{K}$ 

Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

**portes et fenêtres**

Isolation thermique des portes d'entrée donnant sur l'extérieur. : Isolation thermique des portes d'entrée donnant sur l'extérieur.

 $U_d < 2\text{ W/m}^2.\text{K}$ 

Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif (Horizontale ou Verticale) : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

 $U_w < 1,7\text{W/m}^2\text{K}$ 

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3\text{ W/m}^2.\text{K}$  et un facteur de transmission solaire  $S_w \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7\text{ W/m}^2.\text{K}$  et un facteur de transmission solaire  $S_w \geq 0,36$ .)

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif (Horizontale ou Verticale) : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

 $U_w < 1,7\text{W/m}^2\text{K}$ 

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3\text{ W/m}^2.\text{K}$  et un facteur de transmission solaire  $S_w \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7\text{ W/m}^2.\text{K}$  et un facteur de transmission solaire  $S_w \geq 0,36$ .)

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif (Horizontale ou Verticale) : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

 $U_w < 1,7\text{W/m}^2\text{K}$ 

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3\text{ W/m}^2.\text{K}$  et un facteur de transmission solaire  $S_w \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7\text{ W/m}^2.\text{K}$  et un facteur de transmission solaire  $S_w \geq 0,36$ .)

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif (Horizontale ou Verticale) : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficié du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

 $U_w < 1,7W/m^2K$ 

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif (Horizontale ou Verticale) : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficié du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

 $U_w < 1,7W/m^2K$ 

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif (Horizontale ou Verticale) : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficié du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

 $U_w < 1,7W/m^2K$ 

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

**portes et fenêtres**

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22$   $m^2.K/W$ .

**portes et fenêtres**

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22$   $m^2.K/W$ .

**portes et fenêtres**

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22$   $m^2.K/W$ .

**portes et fenêtres**

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22$   $m^2.K/W$ .

**ventilation**

Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B

**plancher bas**

Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face  
Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter

 $R = 4.5$   $m^2.K/W$ **plancher bas**


Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face

 $R = 4.5$   $m^2.K/W$

Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter

2

**Les travaux à envisager** montant estimé : 9000 à 15000 €

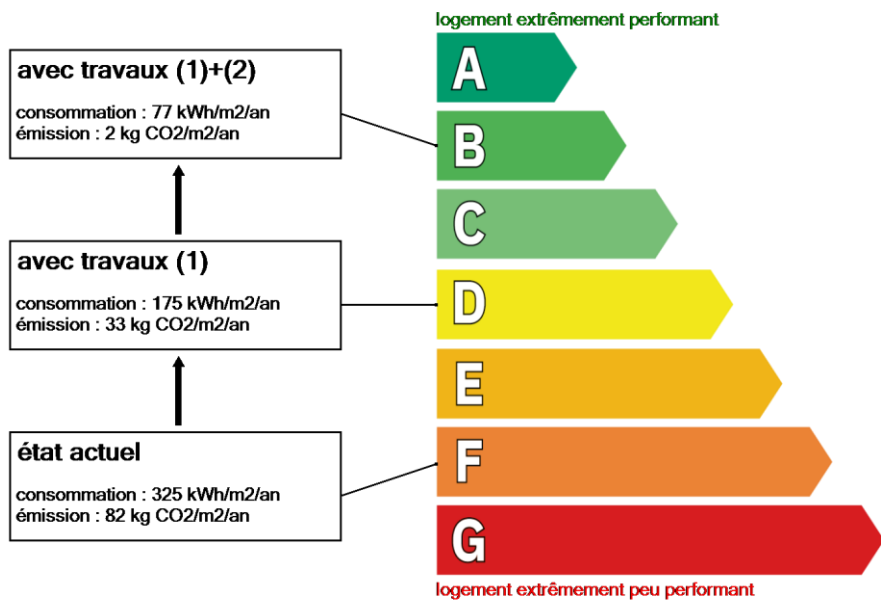
lot	description	performance recommandée
 chauffage	PAC Air Eau : Installation d'une pompe à chaleur air / eau gérant aussi l'ECS	

**Commentaire:**

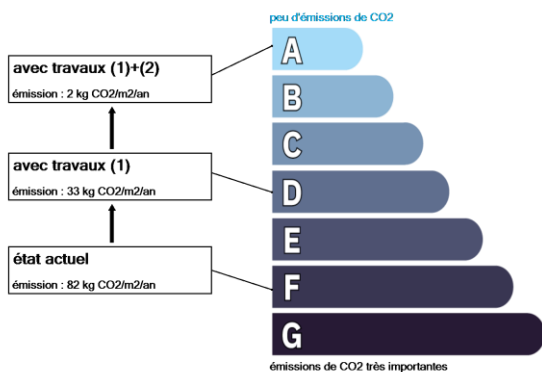
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[france-renov.gouv.fr/aides](https://france-renov.gouv.fr/aides)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr)).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS , 1 Place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2580E0813022I**

étude thermique réglementaire

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **10/03/2025**

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les documents ou preuves sont fournis par le donneur d'ordre. L'opérateur de diagnostic n'a pas à vérifier l'authenticité des éléments. Le donneur d'ordre est entièrement responsable de la véracité des éléments fournis ( factures, photos, permis, etc)

La rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions de vie standard, expliquent les divergences entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle du calcul.




































## généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		80 - Somme
Altitude	donnée en ligne	60
Type de bien	observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	valeur estimée	1900
Surface de référence du logement	observée ou mesurée	68
Nombre de niveaux du logement	observée ou mesurée	1
Hauteur moyenne sous plafond	observée ou mesurée	2,35








































## enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Mur 1 Bis Sud rdc ext	Surface	observée ou mesurée 25,9 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée Pans de bois sans remplissage tout venant
	Epaisseur mur	observée ou mesurée 18 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée Oui
	Epaisseur isolant	observée ou mesurée 4 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée Non
	Inertie	valeur par défaut Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée Extérieur
	Doublage	observée ou mesurée absence de doublage
	Orientation	observée ou mesurée Sud
Mur 2 Ouest rdc Lnc	Surface	observée ou mesurée 3 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée Blocs de béton pleins
	Epaisseur mur	observée ou mesurée 20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée Oui




































## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	3 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 valeur par défaut	Légère
Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Bâtiment ou espace autre qu'habitation
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Orientation	 observée ou mesurée	Ouest
<b>Mur 4 Nord rdc Lc</b>		
Surface	 observée ou mesurée	6 m <sup>2</sup>
Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton pleins
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 valeur par défaut	Légère
Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Local chauffé
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Orientation	 observée ou mesurée	Nord
<b>Mur 5 Est rdc ext</b>		
Surface	 observée ou mesurée	7,81 m <sup>2</sup>
Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques pleines simples
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	28 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	3 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 valeur par défaut	Légère
Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Extérieur
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Orientation	 observée ou mesurée	Est
<b>Mur 3 Bis Nord rdc ext</b>		
Surface	 observée ou mesurée	3 m <sup>2</sup>
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pans de bois sans remplissage tout venant
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	18 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	3 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 valeur par défaut	Légère
Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Extérieur
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Orientation	 observée ou mesurée	Nord
<b>Mur 1 Sud rdc ext</b>		
Surface	 observée ou mesurée	9 m <sup>2</sup>
Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton pleins
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui









































## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	4 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Extérieur
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Orientation	 observée ou mesurée	Sud
<b>Mur 2 Bis Ouest rdc Lnc</b>	Surface	 observée ou mesurée	8,75 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pans de bois sans remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	18 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	3 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Bâtiment ou espace autre qu'habitation
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Orientation	 observée ou mesurée	Ouest
<b>Mur 3 Nord ext</b>	Surface	 observée ou mesurée	3 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton pleins
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	3 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Extérieur
<b>Mur 4 Bis Nord Lc</b>	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Orientation	 observée ou mesurée	Nord
	Surface	 observée ou mesurée	17,5 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pans de bois sans remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	18 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
<b>Plafond 1</b>	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Local chauffé
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Orientation	 observée ou mesurée	Nord
	Surface	 observée ou mesurée	68 m <sup>2</sup>
	Type	 observée ou mesurée	Entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 valeur par défaut	Légère








































## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Combles perdus	
Type d'adjacence	 observée ou mesurée	68 m <sup>2</sup>	
Surface Aue	 observée ou mesurée	155 m <sup>2</sup>	
Etat isolation des parois du local non chauffé	 observée ou mesurée	Non	
Plancher 1	Surface	 observée ou mesurée	11,5 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Voutains en brique ou moellons
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	14 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	11,5 m <sup>2</sup>
	Inertie	 valeur par défaut	Lourde
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Sous-sol non chauffé
Plancher 2	Surface	 observée ou mesurée	23 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Voutains en brique ou moellons
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	19,4 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	23 m <sup>2</sup>
	Inertie	 valeur par défaut	Lourde
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Sous-sol non chauffé
Plancher 3	Surface	 observée ou mesurée	33,5 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	35 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	33,5 m <sup>2</sup>
	Inertie	 valeur par défaut	Lourde
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Terre-plein
Fenêtre 1	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,45 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche	

































## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Homogène
Hauteur $\alpha$	 observée ou mesurée	45 °
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Extérieur
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,45 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Fenêtre 2</b>		
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$ )
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Homogène
Hauteur $\alpha$	 observée ou mesurée	45 °
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Extérieur
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,45 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Fenêtre 3</b>		
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$ )
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Homogène
Hauteur $\alpha$	 observée ou mesurée	45 °
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Extérieur
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,3 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
<b>Fenêtre 4</b>		






























## Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Homogène
	Hauteur $\alpha$	 observée ou mesurée	45 °
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Extérieur
	Surface de baies	 observée ou mesurée	3,4 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
<b>Fenêtre 5</b>	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Homogène
	Hauteur $\alpha$	 observée ou mesurée	45 °
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Extérieur
		Surface de baies	 observée ou mesurée
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
<b>Fenêtre 6 imposte porte</b>	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Homogène
	Hauteur $\alpha$	 observée ou mesurée	45 °
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Extérieur
		Type de menuiserie	observée ou mesurée

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Porte 1 d'entre court</b>	Type de porte	 observée ou mesurée	Vitrée 30-60% simple vitrage
	Surface	 observée ou mesurée	1,72 m <sup>2</sup>
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Extérieur
<b>Porte 2 coté rue</b>	Type de menuiserie	 observée ou mesurée	Bois
	Type de porte	 observée ou mesurée	Vitrée double vitrage
	Surface	 observée ou mesurée	1,98 m <sup>2</sup>
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Plancher 3 Mur 1 Sud rdc ext</b>	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Extérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 1 Sud rdc ext : ITI
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 2 Ouest rdc Lnc</b>	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	15 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 2 Ouest rdc Lnc : ITI
<b>Linéaire Plancher 3 Mur 3 Nord ext</b>	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 3 Nord ext : ITI
<b>Linéaire Plancher 2 Mur 5 Est rdc ext</b>	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 5 Est rdc ext : ITI
<b>Linéaire Fenêtre 5 Mur 5 Est rdc ext</b>	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 6 imposte porte Mur 5 Est rdc ext</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur

## Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
équipements	Chaudière standard	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
		Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière standard
		Surface chauffée	 observée ou mesurée	68 m²
		Année d'installation	 observée ou mesurée	1997
		Energie utilisée	 observée ou mesurée	Fioul
		Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non
		QP0	 valeur par défaut	0,27 kW
		Pn	 observée ou mesurée	27 kW
		Rpn	 valeur par défaut	86,86 %
		Rpint	 valeur par défaut	84,29 %
		Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
		Type émetteur	 observée ou mesurée	Radiateur
		Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	68 m²
		Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central
		Equipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Par pièce avec minimum de température
Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non		
équipements	Chauffe-eau vertical Electrique	Type générateur	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical Electrique
		Année installation	 observée ou mesurée	2008
		Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
		Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
		Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Oui
		Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Oui
		Volume de stockage	 observée ou mesurée	200 L
		Type de ballon	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
équipements	Ventilation	Catégorie de ballon	 observée ou mesurée	B ou 2 étoiles
		Type de ventilation	 observée ou mesurée	Ventilation naturelle par conduit
		Année installation	 valeur par défaut	1900
		Plusieurs façades exposées	 observée ou mesurée	Oui
		Menuiseries avec joints	 observée ou mesurée	Non

## DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

### 1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

**Localisation du ou des immeubles bâti(s)** Type d'immeuble : **Maison individuelle**  
 Département : [REDACTED]  
 Commune : **DOULLENS (80600)** Date de construction :  
 Adresse : **17 rue de Lavarenne** Année de l'installation : **> à 15 ans**  
 Lieu-dit / immeuble : Distributeur d'électricité : **Enedis**  
 Réf. Cadastre : **NC** Rapport n° : **12** [REDACTED]  
**Désignation et situation du lot de (co)propriété :** La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

### 2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

**Identité du donneur d'ordre**  
 Nom / Prénom [REDACTED]  
 Tél. : **06.79.85.63.59** Email : **pelletier.immobilier@gmail.com**  
 Adresse : **CS** [REDACTED] **t 81026 AMIENS**  
**Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**  
 Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :   
 Autre le cas échéant (préciser)  **Administration**  
**Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :**  
**SUCCESSION D** [REDACTED] **Rue de Lavarenne 80600 DOULLENS**

### 3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

**Identité de l'opérateur :**  
 Nom : **KHELIFI**  
 Prénom : **Hadel**  
 Nom et raison sociale de l'entreprise : **EXIM EXPLOITATION**  
 Adresse : **30 avenue d'Italie**  
**80000 AMIENS**  
 N° Siret : **44083886000094**  
 Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**  
 N° de police : **10583929904** date de validité : **31/12/2025**  
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS** , le 23/12/2021 , jusqu'au 22/12/2028  
 N° de certification : **12207841**

**4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE**

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

**5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES**

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

**Néant**

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.3.3.5 b1)	La section du CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION est insuffisante.	Salle à manger	Section insuffisante du conducteur principal de protection
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	Entrée	Prise(s) de courant sans broche de terre
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.	Cuisine, Salle d'eau, Salle à manger, Salon	Prise(s) de courant avec broche de terre non reliée à la terre
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	Ensemble des points lumineux	Circuit(s) lumière et ou terminal sans terre

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.4.3 b)	Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR réglable en courant protégeant des CIRCUITS terminaux).	Local chaudière	Type de fusible plus autorisé
B.4.3 f3)	A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement.	Salle à manger	A l'intérieur du tableau : Alimentation entre rangés = 10mm <sup>2</sup> Pontage entre disjoncteur sur la même rangée = 6mm <sup>2</sup>

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.6.3.1 a)	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).	Salle d'eau

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	WC, Combles	Apareillage(s) incomplet(s)
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.	WC, Combles	Dominos avec une partie active nue sous tension accessible
B.7.3 e)	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.	Local chaudière	Dispositif(s) de protection présentant des parties nues sous tension

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.	Combles, Local chaudière	Matériel(s) et ou appareillage(s) vétuste(s)
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	Combles	CONDUCTEUR(S) isolé(s) n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie en matière isolante.

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

**Néant**

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

**Sans objet**

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (\* *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a3)	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

**6 AVERTISSEMENT PARTICULIER**

**Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés**

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.1.3 c)	Assure la coupure de l'ensemble de l'installation	
B.1.3 f)	Coupure simultanée et omnipolaire.	
B.2.3.1 h)	Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité).	
B.2.3.1 i)	Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent.	
B.3.3.1 b)	Elément constituant la PRISE DE TERRE approprié.	
B.3.3.1 c)	PRISES DE TERRE multiples interconnectées pour un même bâtiment.	
B.3.3.1 d)	Valeur de la résistance de la PRISE DE TERRE adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s).	
B.3.3.2 b)	Section du CONDUCTEUR DE TERRE satisfaisante.	
B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la CONNEXION DU CONDUCTEUR DE TERRE, de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, du	

Etat de l'installation intérieure d'électricité

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
	CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION, sur la borne ou barrette de terre principale.	
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	Liaison équipotentielle principale non visible, section non vérifiable.
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS visibles du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur ELEMENTS CONDUCTEURS.	Liaison équipotentielle principale non visible, qualité de connexion non vérifiable.
B.5.3 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	Liaison équipotentielle supplémentaire non visible, section non vérifiable.
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire aux ELEMENTS CONDUCTEURS et aux MASSES.	Liaison équipotentielle supplémentaire non visible, qualité de connexion non vérifiable.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

## 7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

**Néant**

## 8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p align="center"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'<b>urgence</b>, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p> <p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défait d'isolement</b> sur un matériel électrique.</p> <p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un <b>défait d'isolement</b> sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p> <p>L'absence de ces éléments ou leur inexistance partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p> <p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p align="center"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p> <p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

Informations complémentaires :

<p><u>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :</u>          L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p><u>Socles de prise de courant de type à obturateurs :</u>          L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p>
<p><u>Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):</u>          La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>

<b>9</b>	<b>IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :</b>
----------	--

**Néant**

<b>DATE, SIGNATURE ET CACHET</b>
----------------------------------

**Dates de visite et d'établissement de l'état**

Visite effectuée le **10/03/2025**  
 Date de fin de validité : **10/03/2028**  
 Etat rédigé à **AMIENS** Le **11/03/2025**  
 Nom : **KHELIFI** Prénom : **Hadel**



**ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES**

**Point de contrôle N° B.3.3.5 b1)**

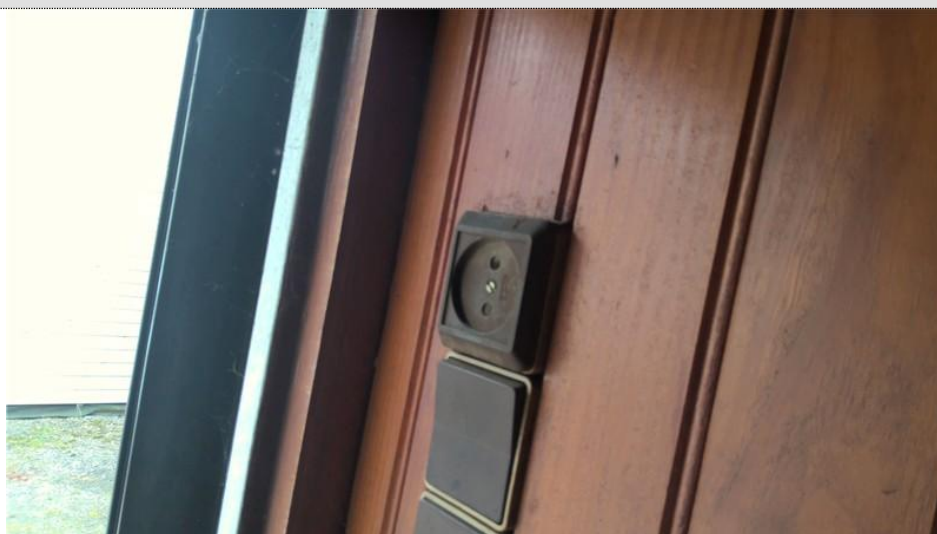


Description : La section du CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION est insuffisante.

Observation(s) Section insuffisante du conducteur principal de protection

Localisation : Salle à manger

**Point de contrôle N° B.3.3.6 a1)**



Description : Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.

Observation(s) Prise(s) de courant sans broche de terre

Localisation : Entrée

**Point de contrôle N° B.3.3.6 a2)**



Description : Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.

Observation(s) Prise(s) de courant avec broche de terre non reliée à la terre

Localisation : Cuisine, Salle d'eau, Salle à manger, Salon

**Point de contrôle N° B.3.3.6 a3)**



Description : Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.

Observation(s) Circuit(s) lumière et ou terminal sans terre

Localisation : Ensemble des points lumineux

**Point de contrôle N° B.4.3 b)**



<u>Description :</u>	Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR réglable en courant protégeant des CIRCUITS terminaux).
<u>Observation(s)</u>	Type de fusible plus autorisé
<u>Localisation :</u>	Local chaudière

**Point de contrôle N° B.4.3 f3)**



<u>Description :</u>	A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement.
<u>Observation(s)</u>	A l'intérieur du tableau : Alimentation entre rangés = 10mm <sup>2</sup> Pontage entre disjoncteur sur la même rangée = 6mm <sup>2</sup>
<u>Localisation :</u>	Salle à manger

**Point de contrôle N° B.6.3.1 a)**



Description : Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).

Observation(s)

Localisation : Salle d'eau

**Point de contrôle N° B.7.3 a)**



Description : L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

Observation(s) Apareillage(s) incomplet(s)

Localisation : WC, Combles

**Point de contrôle N° B.7.3 d)**



<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	Dominos avec une partie active nue sous tension accessible
<u>Localisation :</u>	WC, Combles

**Point de contrôle N° B.7.3 e)**



<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	Dispositif(s) de protection présentant des parties nues sous tension
<u>Localisation :</u>	Local chaudière

Point de contrôle N° B.8.3 a)



Description : L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.

Observation(s) Matériel(s) et ou appareillage(s) vétuste(s)

Localisation : Combles, Local chaudière



# SYNTHESE DES ATTESTATIONS

## RAPPORT N° 129474 DEFARCY

### Attestation d'assurance 2025



Adhésion  
N° A029

#### ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n° : 10583929904

Responsabilité civile Professionnelle  
Diagnosticteur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

#### EX'IM EXPLOITATION

843 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 59700 MARCQ EN BAROEUL  
Et ses établissements secondaires (TRESSES, BESANCON, TOURS, AMIENS , RUEIL-MALMAISON, PARIS)

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°10583929904A029.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité Civile Professionnelle** de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, **sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.**

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :

**2 000 000 € PAR SINISTRE ET 3 000 000 € PAR ANNEE D'ASSURANCE.**

**LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.**

**LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.**

Fait à NANTERRE le 18 décembre 2024  
Pour servir et valoir ce que de droit.  
POUR L'ASSUREUR :  
LSN, par délégation de signature :

LSN Assurances  
39 rue Mstislav Rostropovitch  
CS 40020 - 75017 PARIS  
RCS Paris 306 125 060 - N°ORIAS 07 000 473



## Activités assurées

**Activités principales :** diagnostics techniques immobilier soumis à certification et re certification :

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- DPE avec ou sans mention
- ELECTRICITE
- GAZ
- PLOMB (CREP, DRIP, recherche du Plomb avant travaux, Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb) avec ou sans mention
- TERMITE

**Activités secondaires :** autres diagnostics et missions d'expertises :

- ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- L'état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL)
- Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux (C avec mention ou F pour les certifiés sans mention)
- Recherche Plomb avant démolition (C avec ou sans mention)
- Diagnostic Plomb dans l'eau
- Recherche des métaux lourds
- Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- Assainissement Collectif et non Collectif
- Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores (C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites)
- Diagnostic Mérule (F) car pas pris en compte dans la certification Termites
- Diagnostic technique global « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond aux conditions de l'article D 731-1 du Code de la Construction et de l'Habitat »
- Diagnostic accessibilité aux Handicapés
- Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond bien aux conditions de l'article 1 du décret n° 2022-663 du 25 avril 2022 »
- Diagnostic Eco Prêt
- Diagnostic Pollution des sols
- Diagnostic Radon
- Mesures d'empoussièrement par prélèvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air intérieur,
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante en "hors programme environnement" (HP env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



- Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
- Missions de contrôle des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail, hors amiante, consistant à calculer la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP). Cette activité s'inscrit dans le cadre du référentiel LAB REF27 sous réserve de l'accréditation COFFRAC.  
**Cette activité est couverte sous réserve de l'absence de renonciation à recours contre le laboratoire d'analyse.**
- Mission de coordination SPS
- RT 2005 et RT 2012 (C DPE avec mention ou F pour les non certifiés DPE avec mention)
- Audit énergétique pour les Maisons individuelles ou les bâtiments monopropriété (AC)
- Audit énergétique pour copropriété (F)
- Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
- Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) **sans travaux d'électricité et sans maintenance**
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques
- Audit sécurité piscine
- Evaluation immobilière
- Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
- Diagnostic légionnelle
- Diagnostic incendie
- Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail
- Elaboration de plans et croquis en phase APS, **à l'exclusion de toute activité de conception**
- Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
- Diagnostic de décence du logement
- Expertise judiciaire et para judiciaire
- Expertise extra juridictionnelle
- Contrôle des combles
- Etat des lieux des biens neuf
- Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)
- Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, **à l'exclusion de prises de vue au moyen de drones**
- Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- Repérage Amiante dans le Ferroviaire
- Repérage Amiante dans le Maritime
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aéroports dit PEB
- Vérification des installations électriques au sein des Etablissements recevant des Travailleurs (ERT), des ERP et des IGH (AC personne morale + F diagnostiqueur)
- Bilan aérodynamique prévisionnel et vérification sur chantier (F sous-section 4 Amiante + F aérodynamique de chantier)
- Le carnet d'information du logement (CIL)
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)
- Qualité de l'Air Intérieur

## AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



Police N° 10583929904A029

AXA France IARD SA  
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
~~Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460~~  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

4 / 3

## Habilitation PCR



## Désignation du Conseiller en Radioprotection

Articles R.4451-112 à 121 du Code du Travail  
Articles R.1333-16 à 20 du Code de la Santé Publique

# Cirra+

**Christian BEE**, responsable technique nationale de **EX'IM EXPLOITATION SAS**, Déclarant ASN et Responsable de l'activité nucléaire **désigne Conseiller en Radioprotection l'Organisme Compétent en Radioprotection CIRRA+ (N° OCR 004)**, au titre du Code du Travail et du Code de la Santé Publique.

**Pierre MUGLIONI est désigné Conseiller en Radioprotection pour le tiers : EX'IM EXPLOITATION SAS** par l'Organisme Compétent en Radioprotection CIRRA+.

En plus du siège, cela couvre les établissements ci-dessous :

Agence	Adresse
Amiens	30 avenue d'Italie, Immeuble Montrachet 80000 AMIENS – SIRET : 44083886000144
Besançon	3 rue de Dole, 25000 BESANCON – SIRET : 44083886000102
Tresses	1bis rue Newton, 33370 TRESSES – SIRET : 44083886000052
Cessons	10 rue de la Rigourdière, 35510 CESSONS SEVIGNE – SIRET : 44083886000060
Issoudun	1 place du Marché aux Légumes, 36100 ISSOUDUN – SIRET : 44083886000128
Tours	41 rue de la Chevalerie, 37100 TOURS – SIRET : 44083886000110
Le Mans	2 rue Voltaire, 72000 LE MANS – SIRET : 44083886000136
Le Havre	32 place du vieux marché, 76600 LE HAVRE – SIRET : 44083886000078
Ivry	26 boulevard Paul Vaillant Couturier, 94200 IVRY SUR SEINE – SIRET : 44083886000086

Cette désignation est accompagnée de la lettre de missions, du certificat de formation PCR Niveau 2 Renforcée de Pierre MUGLIONI, du certificat d'Organisme Compétent en Radioprotection de la Société **CIRRA+**, de la liste des Conseiller en Radioprotection suppléants pouvant remplacer **Pierre MUGLIONI** en cas d'absence ainsi que du plan d'organisation de la Radioprotection.

Cette fonction sera assurée par **Pierre MUGLIONI** jusqu'à la date de fin de validité du contrat liant **EX'IM EXPLOITATION SAS** à la société **CIRRA+**.

Temps alloué aux missions du Conseiller en Radioprotection sur site : **Voir Contrat**  
À ceci s'ajoute une **disponibilité permanente à distance**.

La direction s'engage à mettre à disposition du Conseiller en Radioprotection les moyens opérationnels suffisants, permettant de réaliser les missions citées en annexe, ainsi que de maintenir la structure organisationnelle mise en place.

**L'instrumentation de mesure sera fournie par CIRRA+.**

Le comité social et économique est consulté sur l'organisation mise en place.

Fait le 30/11/2022,  
À Marcq en Bareuil



Christian BEE,  
EX'IM EXPLOITATION SAS

Pierre MUGLIONI,  
CIRRA+

Cirra+ - SAS au capital de 177 500€ - SIRET 422 747 139 00026 – APE 4646Z  
5 rue de la Verrerie – 38120 Le Fontanil – Tél : 04 38 02 07 12 – Fax : 04 38 02 07 13  
Email : [contact@cirraplus.com](mailto:contact@cirraplus.com)  
[www.cirraplus.com](http://www.cirraplus.com)

**BUREAU VERITAS**  
Certification



**Certificat**  
Attribué à  
**KHELIFI Hadel**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitat et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

**DOMAINES TECHNIQUES**

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
<b>Amiante sans mention</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	23/12/2021	22/12/2028
<b>Amiante avec mention</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	23/12/2021	22/12/2028
<b>DPE sans mention</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	23/12/2021	22/12/2028
<b>Electricité</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	23/12/2021	22/12/2028
<b>Gaz</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	09/11/2021	08/11/2028
<b>Plomb sans mention</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	09/11/2021	08/11/2028
<b>Termites métropole</b>	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	09/11/2021	08/11/2028

Date : 23/12/2021

Numéro de certificat : 12207841

**Laurent Croguennec, Président**



\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-diag](http://www.bureauveritas.fr/certification-diag)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

